

RECOMMANDATIONS



POUR DES ÉVÉNEMENTS
ÉCORESPONSABLES

INTRODUCTION

La Ville d'Aubervilliers a adopté en décembre 2022 sa nouvelle stratégie ville durable. Celle-ci devient une étape essentielle pour rendre la ville plus verte, plus agréable à vivre et mieux adaptée aux défis du changement climatique. Cette stratégie comporte un volet **administration exemplaire** dont l'objectif est de s'assurer que la Ville et ses services jouent un rôle.

À ce titre, la Ville a prévu un certain nombre de recommandations. Leur objectif : rendre les événements qu'elle organise, ainsi que ses partenaires, plus **écoresponsables et compatibles avec ses engagements environnementaux**.

Le présent document concrétise cet engagement. **Il impose aux services de la Ville organisateurs d'événements, ainsi qu'aux prestataires retenus dans le cadre de ceux-ci de respecter ces recommandations.**

Le point de contact pour accompagner services et prestataires dans l'organisation d'événements écoresponsables est la direction de l'Environnement et du Développement durable : direction.environnement@mairie-aubervilliers.fr



Le lieu et les consommations d'énergie

Le choix du lieu de l'événement est stratégique pour limiter l'utilisation des ressources énergétiques. Il faut s'assurer notamment que le lieu sera compatible avec : la collecte et le tri des déchets (assez d'espace où déposer des poubelles de tri, en nombre suffisant), l'accessibilité des mobilités douces (présence d'arceaux à vélos, présence de transports en commun, etc.), et l'adapter aux besoins en énergie de l'événement.

Dans la mesure du possible, des lieux disposant de fontaines à eau seront privilégiés.

On privilégiera les bâtiments ayant des consommations d'énergie faibles ou maîtrisables (bonne isolation thermique et dispositifs de chauffage et d'éclairage performants) et de limiter au maximum l'utilisation de groupes électrogènes et autres appareils électriques d'appoint.

Comment agir concrètement ?



Prévoir un lieu proche des transports en commun



Choisir un lieu aux consommations d'énergie faibles ou maîtrisables (isolation, chauffage, ventilation), peu gourmand en énergie, et limiter les appareils d'appoint



Penser à adapter le programme en fonction des heures d'ensoleillement pour diminuer le recours à la lumière artificielle



Prévoir un lieu avec une fontaine à eau, communiquer à ce sujet avant l'événement dessus et inciter le public à venir avec sa gourde individuelle



Prévoir un lieu pourvu en sanitaires



En fonction des événements, expérimenter la mise à disposition de toilettes sèches



Prévoir un lieu adapté à la collecte des différents types de déchets (place suffisante pour les différents conteneurs tels que ceux prévus pour le tri sélectif, le verre, les ordures, voire les biodéchets)

2

Les transports

La mise à disposition de plusieurs options de transports sera déterminante pour diminuer l'impact environnemental. Le choix du site permet de limiter l'utilisation des transports de manière générale, et surtout de favoriser l'utilisation de modes de transport doux et collectifs.

L'offre en matière de transports en commun doit être suffisante, mais il est également primordial d'inciter les participants à les utiliser au maximum et de communiquer à ce sujet.

On pourra par exemple rappeler l'impact environnemental engendré par le déplacement d'un point A à un point B, en fonction des différents modes de transport (à pied ou vélo, transports en commun, covoiturage, voiture individuelle).

Je calcule mon empreinte carbone



On veillera à inciter autant les artistes que les habitants à utiliser un mode de déplacement vertueux.

Comment agir concrètement ?



Inciter à l'utilisation des mobilités douces et communiquer sur l'offre existante à Aubervilliers : vélos individuels et carte des pistes cyclables, vélos Dott, transports en commun, service de navettes...



Envisager une réduction sur le billet d'entrée sur présentation du ticket de transports en commun.



Penser également à déconseiller fortement les déplacements en avion dans le cadre de la venue d'artistes étrangers ou venant de loin.

3

Les déchets

La réduction des déchets apparaît souvent comme le poste principal de l'écoresponsabilisation. Pour rappel, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), promulguée le 10 février 2020, limite et interdit dès 2023 de nombreux plastiques jetables, qu'il conviendra de bannir des événements de la Ville : **(pailles et couverts plastiques, contenants en plastique, suremballage des fruits et légumes < 1,5 kg, jouets en plastique, sacs plastique, distribution de bouteilles en plastique, vaisselle jetable).**

Comment agir concrètement ?



Envisager l'achat de vaisselle (verres, plateaux, couverts, assiettes et gobelets Ecocup) et de matériels de restauration pour pouvoir les réutiliser lors de prochains événements. Lors de l'achat il est important de penser aux conditions de stockage et de nettoyage de cette vaisselle.



Limiter au maximum toute vaisselle et gobelets à usage unique (carton) et bannir toute vaisselle à usage unique en plastique.



Bien étudier en amont les possibles sources de production de déchets afin de dimensionner les quantités de déchets et les poubelles nécessaires.



Dans le cadre de gros événements, faire appel à une association spécialisée dans le tri des déchets pour proposer des actions de sensibilisation et mieux gérer les flux de déchets.



Être bien informé des consignes du tri sélectif et faire en sorte que toute l'équipe événementielle connaisse elle aussi ces consignes.

[consignes](#)





Mettre en place un système de tri bien dimensionné et bien situé de façon stratégique (au minimum une poubelle pour ordures ménagères, une poubelle pour les cartons et emballages et une poubelle pour le verre) avec des indications de tri claires. Les biodéchets pourront être également collectés à titre expérimental lors des grands événements avec repas.



Envisager d'aller encore plus loin en pesant les déchets triés et en valorisant la démarche.



Dans le domaine de la décoration et de la scénographie, privilégier des matériaux issus du réemploi (ressourcerie, recyclerie), matériaux locaux.



Ne pas jeter les éléments de la décoration et la scénographie, faire des dons si impossibles à réutiliser, sinon, en privilégier la réutilisation pour un prochain événement.



Penser au nettoyage du lieu, éviter tout produit d'entretien à pictogrammes et favoriser les produits ecolabels et bio.



Expérimenter des toilettes sèches pour réduire les consommations d'eau et faire du compost.



Bannir les bouteilles d'eau hors épisodes de canicule, et mettre en place des fontaines à eau avec gobelets Ecocup.

4

La communication

D'une manière générale et à toutes les étapes de l'organisation de l'événement, il faudra penser la communication de la manière la plus responsable possible. Il est facile d'envisager certaines pistes d'action comme la limitation des impressions. Cependant, cela touche également d'autres aspects de valorisation de l'événement, notamment les goodies. La multiplication des goodies n'est pas propice à une gestion raisonnée des déchets, et leur utilité doit être questionnée pour se rapprocher au mieux des besoins des participants.

Il sera préférable d'adopter une communication via des supports électroniques type sites internet, réseaux sociaux, e-mails, spots radio, etc. Ils sont plus écologiques et permettent aux futurs participants de récupérer rapidement toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'événement. Cependant, ces recommandations peuvent être adaptées en fonction de publics cibles, multiples à Aubervilliers.

Comment agir concrètement ?



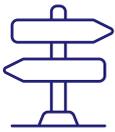
Responsabiliser les goodies : ne pas prévoir de goodies en trop grande quantité pour éviter le gaspillage, mais surtout sensibiliser les participants autour de l'utilisation de ceux-ci. S'ils comprennent bien l'utilité de ce qui leur est proposé, ils réfléchiront à leurs besoins et ne prendront que ce qui les intéresse.



Favoriser l'écoconception des goodies : choisir des objets utiles et réutilisables, respectueux de l'environnement (matériaux bio ou labellisés) et privilégier des goodies fabriqués en France.



Dématérialiser sa communication pour réduire l'empreinte écologique, tout en ayant une attention particulière pour le public albertvillarien éloigné du numérique.



Dans le cas d'un programme, écrire celui-ci sur un tableau ou une affiche et l'accrocher à l'entrée de l'événement. Profiter de l'affichage pour indiquer toutes les autres informations nécessaires, notamment en termes d'orientation (toilettes ou points d'eau par exemple).



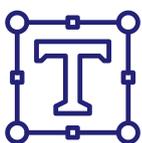
Dans le cas d'une impression, penser au format utilisé. Pour un document qui ne sera pas collé à un mur (par exemple un flyer ou une affiche sur une porte vitrée), privilégier l'impression en recto-verso.



Papier : utiliser du papier recyclé, écolabellisé ou issu d'une forêt gérée durablement (les labels FSC ou PEFC garantissent l'utilisation de bois issus de ce type de forêts).



Faire appel à un imprimeur certifié « Imprim'Vert® » qui garantit la bonne gestion et le stockage des déchets dangereux issus des imprimeries.



Privilégier une police d'écriture écoresponsable car consommant moins d'encre (Ecofont, Times new roman ou encore Century permettent d'économiser environ 30% d'encre par rapport à Arial).



Penser au QR code pour diminuer les impressions, tout en ayant une attention particulière pour le public albertvillarien éloigné du numérique.

5

L'alimentation

C'est une des composantes des événements importants pour éco-responsabiliser son événement. Plusieurs pistes d'actions sont envisageables pour avoir une démarche vertueuse : faire attention aux emballages, privilégier des produits locaux et de saison, de bonne qualité, bio, proposer une option végétarienne, réfléchir en amont au devenir des aliments non consommés et éviter le gaspillage alimentaire, etc.

Comment agir concrètement ?



Privilégier un traiteur ou une association éco-responsable : fournisseurs locaux, produits bio ou de commerce équitable certifié, zéro-déchet.



Inclure dans les marchés publics une clause sur le circuit court, les produits bio et locaux, zéro déchets et inclure également cette clause dès lors qu'une demande de prestation est effectuée.



Demander aux prestataires de prévoir des contenants réutilisables et d'en gérer la logistique.



Privilégier une offre végétarienne (sans viande ni poisson).



Penser à bien évaluer les quantités pour éviter le gaspillage alimentaire.



En cas de restes alimentaires, contacter une association que l'on peut joindre pour faire un don, ou prévoir des « give box » à donner aux participants.



Favoriser les livraisons en saladiers et non en portions individuelles.



Boîte à outils et contacts

Direction de l'Environnement et développement durable de la ville d'Aubervilliers :

direction.environnement@mairie-aubervilliers.fr

01.48.39.50.45

Comparateur empreinte carbone :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets>

Tri sélectif Plaine Commune :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets>

Rappel Loi AGEC déchets plastiques à usage unique :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets>